#### AR Prefecture

082-218201127-20220217-CM20220217\_16-DE Reçu le 23/02/2022 Publié le 23/02/2022

# DÉPARTEMENT TARN ET GARONNE

# RÉPUBLIQUE FRANCAISE

#### COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE 17 février (17/02/2022)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 11 février, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

# **ETAIENT PRESENTS:**

M. Romain LOPEZ, Maire,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoints**,

Mme Danièle SCHATTEL, M. Bernard MOUILLERAC, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Danièle PAPUGA, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie DUPONT, M. Frédéric GENRIES, Mme Jessie COTTINET, M. Robert DUPARC, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES:

M. Soufiane ACHCHTOUI (représenté par M. Guy LOURMEDE), M. Philippe LERMINEZ (représenté par Luc PORTES), Mme Laureen GONZALEZ (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), M. Jean-Claude LORENZO (représenté par Mme Marie CAVALIE) **Conseillers Municipaux**.

Madame PAPUGA est nommée secrétaire de séance.

#### **ENFANCE - PETITE ENFANCE**

16 - 17 février 2022

# 16. Approbation de la convention de l'axe 2 « fonds publics et territoires » à intervenir avec la CAF de Tarn & Garonne

Rapporteur: Madame GAYET.

Vu le code de la santé publique

**Vu** le Décret n° 2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans,

Considérant que les précédentes conventions pour le multi-accueil Les Grappillous sont arrivées à terme au 31 mars 2021,

Considérant que les signatures de la convention pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 décembre 2022 permettra le soutien financier de la CAF du Tarn et Garonne pour l'établissement d'Accueil du Jeune Enfants Les Grappillous de la commune de Moissac,

Monsieur le Maire, après en avoir donné lecture, soumet ladite convention à l'approbation des membres du conseil municipal.

#### AR Prefecture

082-218201127-20220217-CM20220217\_16-DE Reçu le 23/02/2022 Publié le 23/02/2022

# Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention de l'axe 2 du fonds public et territoire tels que proposés par la CAF.

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer la convention entre la commune de Moissac et la CAF du Tarn et Garonne pour l'EAJE Les Grappillous.

Pour copie conforme Moissac le 21 février 2022

Le Maire,

Romain LOPEZ